

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

du jeudi 1er décembre -10h au jeudi 8 décembre -17h

Ne laissez personne décider à votre place, votez !

**Voter, c'est affirmer vos revendications,
c'est donner mandat pour 4 ans pour les défendre !**

Voter FO, c'est élire des représentants qui

- vous rendent compte très régulièrement de leur mandat dans ce bulletin, par mail et en visites d'écoles ;
- assurent, y compris pendant les vacances scolaires, l'accompagnement individuel des collègues pour défendre leurs droits auprès de la hiérarchie, et la défense des collègues injustement mis en cause ;
- négocient toujours avec l'Administration sur la base exclusive de vos intérêts et des revendications...

Voter FO, c'est voter pour le syndicat qui

- a refusé de signer le PPCR et combat l'arbitraire qui en résulte pour les promotions (avancement accéléré d'échelons, changement de grades : hors classe et classe exceptionnelle) ;
- n'a pas cautionné le pouvoir donné aux élus politiques locaux d'organiser à leur guise la semaine scolaire, et donc nos horaires de service (Avignon, Monteux...), et agit pour le retour, partout, à un cadre national de 4 jours par semaine sur 36 semaines ;
- n'accompagne pas la politique ministérielle « d'école inclusive » et combat la loi Montchamp (2005) qui permet la scolarisation par défaut en classe ordinaire d'élèves de plus en plus nombreux relevant de prises en charge spécialisées, pour de sordides raisons financières, ce qui provoque une grande souffrance pour tous (adultes et enfants) dans un nombre de plus en plus important d'écoles. FO revendique la création et la réouverture de tous les établissements et structures spécialisés nécessaires pour ces enfants et le rétablissement de tous les RASED complets pour la prise en charge des élèves en grande difficulté scolaire ;
- combat l'opacité et l'arbitraire hiérarchique et agit au quotidien pour le rétablissement de toutes les prérogatives de la CAPD et des élus du personnel pour les mutations, les promotions, les temps partiels, etc. ;
- revendique le rattrapage immédiat et intégral, sans aucune contrepartie, des pertes de pouvoir d'achat que nous avons subies et subissons ;
- revendique l'annulation de la décote avec le retour de la retraite à 60 ans et refuse tout report de l'âge de départ et toute augmentation de la durée de cotisation...

Voter FO

- c'est voter pour le syndicat qui dit ce qu'il fait et fait ce qu'il dit !
- c'est dire STOP aux politiques ministérielles (de tous bords) remettant en cause nos acquis, nos droits et l'École publique laïque !

La procédure de vote complexe imposée par le ministère
n'encourage pas la participation, et ce n'est pas un hasard...

Pour pouvoir voter, ACTIVEZ votre compte électeur avec le lien que vous avez reçu par mail dans votre boîte académique. Choisissez ensuite le mot de passe qui vous sera indispensable pour accéder à l'espace électeur pour voter le 1er décembre. Si vous n'avez pas reçu ce mail ou s'il y a un bug lorsque vous accédez au « portail élections », contactez le syndicat.

Le Code qui vous permettra de voter figure sur la Notice de vote que vous devez avoir reçue dans votre école ou PIAL avant le 17 novembre. Les collègues en Congé parental, maternité, de formation professionnelle, CLM, CLD, recevront la Notice de vote à domicile. Les collègues TR, BDFC et détachés l'obtiendront sur l'espace électeur à partir du 1er décembre.

Pour tout problème, contactez le syndicat : snudi.fo84@free.fr - 04 90 86 65 80

FNEC FP

FO

ELECTIONS 2022
PROFESSIONNELLES

du 1^{er} au 8 décembre

JE VOTE FO !

Vous allez élire **pour 4 ans** vos représentants à la Commission Administrative Paritaire Départementale (CAPD) ainsi qu'aux nouveaux Comités Sociaux d'Administration (CSA) Académique et Ministériel.
Votre vote va déterminer notre représentativité face à la hiérarchie.

La période électorale est toujours riche de promesses, de journaux sur papier glacé, de posts et vidéos sur les réseaux sociaux qui peuvent faire illusion tant qu'on n'est pas confronté à un problème nécessitant l'action du syndicat. **C'est à ce moment-là qu'on mesure sur quel syndicat on peut compter !**

Notre Engagement, dans la continuité de nos actions passées, c'est **Résister, Revendiquer, Reconquérir** face à l'avalanche de mauvais coups en cours ou annoncés contre notre statut de fonctionnaire, l'École et tous les services publics, nos salaires, les retraites, la Sécurité sociale...

Pour vous défendre et vous informer, pour défendre l'École publique laïque, vous pouvez compter sur l'indépendance des représentants FO vis à vis de la hiérarchie, des élus et groupes de pression locaux, et des gouvernements... quelle que soit leur couleur politique !

Dans quelle situation sommes-nous ?

Baisse du pouvoir d'achat, injustices et faits du prince du PPCR, opacité du mouvement départemental marqué par l'arbitraire, temps partiels refusés, autoritarisme, souffrance au travail, déréglementation de la semaine scolaire au bon vouloir des Maires, dégradation des conditions de travail, expérimentation Macron de « privatisation » dans des écoles marseillaises, maltraitance institutionnelle résultant notamment de l'inclusion dans n'importe quelles conditions pour de sordides raisons économiques...

Nos positions et nos actions au cours du mandat écoulé valent engagement pour le mandat à venir dans toutes les instances où votre vote désignera des candidats FO.



Pourquoi voter pour les listes FO ?

JUGEZ AUX ACTES !

Informer et défendre

Action sociale,
Agressions,
Dénonciations,
Atteintes à la laïcité,
Autoritarisme,
Carte scolaire - RASED,
Congés Formation,
Erreurs administratives,
Évaluation PPCR et
Recours,
Harcèlement moral,
Hygiène et Sécurité,
Mutations,
Postes adaptés,
Promotions,
Réglementation,
Retraite,
Souffrance au travail,
Temps partiels,
Validation des
stagiaires...

Tous les collègues
qui nous ont sollicités
ont pu compter sur
notre syndicat.

Salaires et pouvoir d'achat :

les 25 % perdus doivent nous être rendus !

Indépendante des gouvernements quels qu'ils soient, FO a toujours combattu les politiques qui, depuis plus de 20 ans, ont conduit à **l'effondrement de notre pouvoir d'achat** : sur la période 2000-2021, le salaire des fonctionnaires a décroché de **22,68 % par rapport aux prix**, sans compter la perte de cette année 2022. Le salaire d'un enseignant débutant représentait **2,2 fois le SMIC en 1980**. Il ne représente plus **aujourd'hui qu'à peine 1,2 fois le SMIC**.

Les quelques augmentations liées au passage à la Hors-Classe et à la Classe Exceptionnelle du PPCR ont été financées par **la baisse des salaires de tous** et sont elles-mêmes grignotées par l'inflation.

FO dénonce la tentative du ministère de diviser les collègues en annonçant une revalorisation pour les seuls enseignants ayant moins de dix ans d'ancienneté, en liant des augmentations à des tâches nouvelles.

FO revendique donc **l'indexation des salaires sur la hausse des prix, une augmentation à hauteur de l'inflation actuelle** (les 3,5 % octroyés alors que l'inflation était à 6,1 % entérinent une nouvelle baisse du pouvoir d'achat), **le rattrapage des 25 % perdus**.



Hors Classe et Classe Exceptionnelle : NON à l'arbitraire du PPCR !

Le protocole PPCR (Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations) a été imposé à toute la Fonction publique en 2017 par le gouvernement Hollande, grâce aux signatures de la FSU, de l'UNSA et de la CFDT.

Il en a résulté une **évaluation par compétences** de la « valeur professionnelle » des agents publics ; le flou des items permet les appréciations les plus subjectives et l'arbitraire le plus total. De cette nouvelle évaluation a découlé un prétendu « accompagnement » des collègues... et sont apparus la formation dite en **constellations**, les **évaluations d'école**, un « suivi » parfois très caporaliste des collègues évalués... bref, des pratiques visant ouvertement à mettre au pas, à conformer les « ressources humaines » aux contre-réformes à l'œuvre contre l'Enseignement public.

La **Classe Exceptionnelle est le miroir aux alouettes** : aucune garantie d'y accéder puisqu'elle ne concernera à terme que 10 % du corps des PE. Par contre, sa mise en place, avec un « barème » où **l'avis du DASEN écrase tous les autres paramètres**, s'est accompagnée de la remise en cause du barème de la **Hors Classe**. Les DASEN peuvent ralentir ou empêcher l'accès à ces grades sans avoir à le justifier. Rappelons qu'en outre le PPCR a établi **de nouveaux critères pour examiner s'il y a lieu d'augmenter les salaires** ... avec les effets que l'on constate depuis 2017 !

FO n'a pas signé le PPCR et revendique le rétablissement du **contrôle en CAPD, par vos représentants élus, des promotions et des changements de grades, le retour à des barèmes égalitaires** pour les promotions et **l'accès de tous à la Hors Classe puis à la Classe Exceptionnelle**.



Conditions de travail

Des POSTES pour répondre aux besoins

Le SNUDI-FO n'a jamais cogéré la pénurie et a soutenu toutes les actions contre les fermetures de classes.

Le SNUDI-FO continuera de revendiquer des postes statutaires **à hauteur des besoins, le respect des seuils d'ouverture de classe** que l'Administration bafoue de plus en plus, **la restauration des RASSED, le recrutement d'AESH et d'Assistants Administratifs à la Direction dans chaque école**.

DROIT au TEMPS PARTIEL

Pour le SNUDI-FO, **toutes les demandes d'exercer à temps partiel sont légitimes et doivent être accordées**, dans la quotité et sous la forme (classique ou annualisée) souhaitées, de droit comme sur autorisation. Les élus FO à la CAPD continueront de s'opposer aux refus arbitraires de l'Administration qui utilise les temps partiels comme « variable d'ajustement » du manque de recrutements au concours.

SEMAINE de 4 JOURS

Seul à s'être battu contre le pouvoir donné aux maires par la loi Peillon de définir les horaires de travail des enseignants, le SNUDI-FO poursuivra ses actions **pour le retour partout à la semaine de 4 jours de 6h sur 36 semaines**.

MOUVEMENT : STOP à l'opacité et aux passe-droits !

Le SNUDI-FO continuera de combattre pour le rétablissement des **prérogatives de contrôle de la CAPD** sur les mutations.

Le SNUDI-FO continuera de s'opposer

- aux « **vœux géographiques** » **obligatoires** qui sont la négation du droit à postuler librement sur les postes de son choix,
- au **blocage de postes** qui fausse le mouvement,
- à la **multiplication de postes « à profil »** qui permet à l'Administration de contourner l'application du barème.

Le SNUDI-FO revendique le rétablissement de la possibilité pour les **Titulaires de secteur (TRS)** de **conserver leurs fractions** et le retour au **mini-mouvement** que le SNUDI-FO avait obtenu **pour le choix des fractions**.

Agressions, souffrance au travail, autoritarisme, maltraitance institutionnelle... Ça doit cesser !

INCLUSION SCOLAIRE

Le SNUDI-FO continuera de s'opposer à **la scolarisation par défaut dans les classes ordinaires, à l'inclusion systématique dans n'importe quelles conditions** pour de sordides raisons économiques. Le SNUDI-FO revendique **la création des structures spécialisées** indispensables pour certains élèves. Le SNUDI-FO exige **l'abandon des PIAL et le recrutement d'AESH** (avec un statut et un vrai salaire) à hauteur des notifications de la MDPH que l'Administration a l'obligation de respecter.

AGRESSIONS - AUTORITARISME

Le SNUDI-FO continuera d'assister tout collègue victime d'autoritarisme hiérarchique, d'atteinte à sa santé au travail ou d'agressions verbales, physiques, écrites ou sur les réseaux sociaux. Le SNUDI-FO refuse **la politique du « pas de vague »**, voire de la mise a priori au banc des accusés des enseignants.

Le SNUDI-FO combat **le jour de carence** en cas de maladie et le **retrait de salaire** quasi systématique pour les absences imposées par des rendez-vous médicaux notamment.

STOP à l'expérimentation Macron !

Le SNUDI-FO combat l'expérimentation Macron à Marseille qui organise **le recrutement des enseignants, sur profil, par école, et une attribution différenciée de crédits selon les projets**, mettant en concurrence les écoles, et cassant les règles qui demeurent encore pour le mouvement.

Par cette expérimentation que Macron veut généraliser et **la loi Rilhac** qui ferait des directeurs des supérieurs hiérarchiques de fait, le gouvernement veut transformer l'Éducation nationale en une multitude d'établissements **autonomes**, sous la tutelle des élus locaux et des associations de parents, au fonctionnement calqué sur celui de l'enseignement privé, ce qui signerait la fin de notre **Statut national de fonctionnaire d'État** et de l'**Éducation nationale**.

Commission Administrative Paritaire Départementale

FARRET-GRAVEZ Sophie Maître E élém. Vertes Rives A MONTFAVET
LANGLET Tanguy TR élém. A. Mourna A L'ISLE SUR LA SORGUE
LAMBOLEY Cindy Adjointe élém. Saint Jean (REP +) AVIGNON
LAURENT Blaise BDFC primaire Courtine AVIGNON
DARCHE Véronique Directrice mat. J. Moulin PERNES LES FONTAINES
SAVAL Frédéric Adjoint mat. Les Sources GARGAS
GERBEAUX Nadine Directrice élém. Condamine MAZAN
FERNANDEZ Béatrice Adjointe élém. F. Perrin CAUMONT SUR DURANCE
OUVRIÉ Cyril Directeur mat. La Roseraie CARPENTRAS
DUWEZ Clémence Adjointe élém. M. Pagnol (REP) VALRÉAS
NOËL Christine Adjointe mat. P. Goujon CHÂTEAUNEUF DE GADAGNE
DAUPHIN Suzanne Adjointe mat. F. Mistral ORANGE
LAVIE Séverine Adjointe élém. A. Daudet VEDÈNE
MORICONI Anne-Lise Directrice élém. Le Centre L'ISLE SUR LA SORGUE
GIRAUD Angélique Adjointe mat. La Trillade (REP +) AVIGNON
LAFFAY Emmanuelle Adjointe primaire Les Vignères CAVAILLON
JEAN Hélène ULIS élém. Castil Blaze CAVAILLON
KOYTCHA Afsana TRS mat. VILLELAURE - élém. Les Moulères PERTUIS
AACHRI Fatma Directrice élém. Les Amandiers B (REP) CARPENTRAS
BERNAL Cécile Adjointe élém. J. Jaurès SORGUES

Comité Social d'Administration de l'Académie d'Aix-Marseille

LANGLET Tanguy
Professeur des écoles

DAUMAS Céline
Attachée d'administration

RAOUL Etienne
Professeur certifié

LE PANSE Michelle
Professeur agrégé

ASKELOU Joséphine
AESH

MOSCA Marie-Antoinette
Professeur certifié

Comité Social d'Administration ministériel

LOCAR Magaly - AED

66 % de la cotisation est déductible de votre impôt.
Un reçu vous sera adressé pour votre déclaration de revenus.

L'adhésion peut se faire en ligne :

<https://boutique.macotisation.fr/formulaire/SNUDI-FO-Vaucluse/Adhesion-au-SNUDI-FO-vaucluse/YbLYBdr>

COTISATIONS DE BASE

Les collègues stagiaires (PES) débutent au 1^{er} échelon P.E. Ils sont promus au 2^e à la sortie de l'INSPE.

| ECHELONS | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 |
|----------------------------|-------|-------|-------|-------|-------------------------|------------------------|------------------------|----------|-------|-------|-------|
| Prof. des Ecoles | 80 € | | | 163 € | 169 € | 173 € | 182 € | 192 € | 203 € | 216 € | 230 € |
| P.E. hors classe | 203 € | 213 € | 225 € | 240 € | 254 € | 266 € | 270 € | | | | |
| P.E. classe exceptionnelle | 236 € | 250 € | 260 € | 275 € | 1 ^{er} chevron | 2 ^e chevron | 3 ^e chevron | | | | |
| | | | | | 295 € | 305 € | 315 € | ECHELONS | | 10 | 11 |
| Instituteurs | | | | | | | | | 172 € | 185 € | |

MAJORATIONS

| | |
|------------------------------|--------|
| Enseignants ASH et PEMF | + 7 € |
| PEMF IEN - PEMF CPD | + 12 € |
| Chargé d'école | + 3 € |
| Directeur 2 - 4 classes | + 7 € |
| Directeur 5 - 9 classes | + 11 € |
| Directeur 10 classes et plus | + 14 € |

Temps partiel : cotisation au prorata du service effectué (50 %, 75 %, 80 %... de la cotisation)

En disponibilité ou en congé parental : 33 €

AESH : 50 € RETRAITÉ : 75 €

Chèque(s) à l'ordre de « **SNUDI-FO 84** »

Plusieurs versements possibles (10 maximum) prélèvement des chèques aux dates que vous indiquerez.

A retourner à :

SNUDI-FO B.P. 80010
20 avenue Monclar
84004 AVIGNON cedex 01

Cotisation de base + Majoration = €

Bulletin d'adhésion

Nom : Prénom :

Temps partiel : oui - non

Quotité : %

Nombre de chèques :

Corps : Institut. - P.E. - PE Hors classe - PE Classe Exceptionnelle - PES - AESH

Fonction : Adjoint - Directeur - PEMF - ASH - autre : **à titre : définitif / provisoire**

Echelon : Date de passage : Date de naissance :

Ecole - localité : mat/élém/primaire Tél.

Adresse personnelle

Téléphone personnel mobile : Téléphone personnel fixe :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le SNUDI FO. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier.

E-mail personnel :

déclare adhérer au SNUDI-FO

Date et signature